

Postulat Sarah Neumann et consorts – Accès à la culture : des activités artistiques pour tous les enfants, pendant les vacances aussi !

Texte déposé

La pratique d'une discipline artistique dès l'enfance et l'adolescence permet aux jeunes qui y ont accès de développer leurs compétences sociales et intellectuelles, et valorise chez l'individu des qualités complémentaires à celles qu'offrent les programmes scolaires. Elle donne également le goût des arts aux futurs spectateurs, auditeurs et visiteurs. Elle contribue à leur donner confiance en eux, et elle renforce leur sentiment de légitimité à accéder aux pratiques culturelles tout au long de leur vie et à fréquenter les théâtres, musées, et salles de concert.

Comme c'est le cas dans le domaine du sport, la pratique artistique également hors de l'école comprend une forte dimension sociale : se retrouver entre amateurs d'une même activité contribue au développement d'un goût personnel et donne un plus fort engagement à y progresser. Or, le suivi d'une activité artistique hebdomadaire hors programme scolaire est, pour le moment, largement plus le fait des enfants des classes moyennes et supérieures.

Les camps de vacances sont un contexte idéal pour améliorer cet accès, car les enfants partant en colonies sont souvent issus de classes sociales moins favorisées. Il nous semblerait ainsi pertinent, pour donner un meilleur accès à la culture à tous et toutes, de travailler sur le développement de l'offre de camps de vacances dans le canton de Vaud, en appui sur les bonnes pratiques développées dans le cadre du programme *Jeunesse+Sport*. En effet, dans le domaine du sport, ce programme piloté par la Confédération, avec les cantons, permet à une majorité de la population de 10 à 20 ans d'accéder à la pratique sportive — que ce soit ponctuellement, régulièrement, voire dans une voie professionnalisante pour les enfants et adolescents qui se révéleront les plus doués dans leur discipline. C'est ainsi que l'on forge, dans notre pays, d'une part l'émergence d'une relève sportive et, d'autre part, des habitudes d'exercice régulier améliorant la santé des citoyens et, enfin, que l'on donne le goût aux futurs supporters des clubs et associations pour les disciplines qu'ils auront pratiquées dans leur jeunesse.

Le dispositif *Jeunesse+Sport* a prouvé son efficacité et travaille dans différents axes :

- Les leçons de sport et camps organisés par les écoles.
- Le soutien aux associations et clubs sportifs pour favoriser l'intégration des enfants et jeunes dans leurs disciplines.
- Le développement de camps de vacances offrant des activités sportives et la formation des moniteurs.

Dans le domaine culturel, il n'existe pas de programme similaire, toutefois :

- Dans le cursus scolaire, des heures de musique et arts visuels sont prévues, comme le sont des heures d'éducation physique. Certains écoliers, puis étudiants — et parfois, apprentis — ont accès à des visites culturelles, mais cela dépend beaucoup de la volonté de l'enseignant et/ou de l'établissement.
- Au niveau du canton de Vaud, la Loi sur l'enseignement de la musique (LEM) facilite, dans toutes les régions du canton, l'accès à des activités musicales durant l'année et en assure la qualité, notamment ce qui relève de la formation des enseignants.
- Certaines associations proposent des activités culturelles dans leur offre de camps de vacances ; toutefois, il n'existe pas d'encadrement structurel spécifique aux arts pour les camps de vacances.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre pour diversifier les activités proposées aux enfants et adolescents durant les périodes de vacances scolaires et contribue au renforcement d'offres permettant de s'initier à la pratique artistique — musique, théâtre, arts plastiques, danse, cinéma, etc.— et aux activités culturelles, notamment en :

- recensant l'offre de camps culturels actuellement organisés dans le canton ;
- soutenant financièrement l'organisation de camps de vacances — avec hébergement ou à la journée — privilégiant les activités artistiques et culturelles et cela dans toutes les disciplines ;
- investissant dans des infrastructures et du matériel permettant ces activités — structures équipées de studios de répétition et d'ateliers, dotées de matériel d'arts plastiques et d'instruments, etc. ;
- arrêtant des conditions d'encadrement assurant la qualité des enseignements et ateliers proposés, notamment en termes de formation des moniteurs ;
- identifiant des stratégies de promotion de ces camps permettant d'atteindre des publics différents que les familles fréquentant habituellement les écoles de musique et autres arts, durant l'année.

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour les suites qu'il donnera à ce postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sarah Neumann
et 24 cosignataires*

Développement

Mme Sarah Neumann (SOC) : — La médiation culturelle, qui a désormais sa place dans nos lois cantonales, comporte deux axes principaux : il s'agit, d'une part, de favoriser l'accès aux œuvres et, d'autre part, de favoriser aussi l'accès à la pratique artistique.

Le présent postulat s'inscrit dans le deuxième axe. En effet, aujourd'hui, la pratique d'une activité artistique hors de l'école obligatoire est bien plus largement le fait des enfants dont les parents exercent une profession dirigeante ou une profession scientifique et intellectuelle. Quatorze semaines pour les enfants et quatre, voire cinq semaines pour les parents : les vacances sont un moment idéal pour explorer de nouvelles formes d'expression et des modes d'apprentissage différents de ceux qui sont les plus courants dans le programme scolaire.

Dans le domaine du sport, un programme national et intercantonal est bien connu : *Jeunesse+Sport*, dirigé conjointement par la Confédération et par les cantons. Il permet de promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements. Or, la plupart de ses objectifs peuvent aisément être adaptés, pour inspirer et reprendre quelques bonnes pratiques dans les domaines artistiques.

L'ambition de ma proposition va au-delà de diversifier les possibilités de vacances pour les enfants et les adolescents issus des classes sociales les moins favorisées. En effet, la pratique d'un art, quel qu'il soit, renforce la confiance en soi et permet de développer des compétences et des qualités complémentaires à celles qui sont au cœur des programmes scolaires. Faire de la musique ou du théâtre, écrire, danser, dessiner : cela donne aussi un goût, qui sera conservé tout au long de la vie. Cela permet de favoriser la relève artistique, mais également la relève des spectateurs et des visiteurs de nos institutions culturelles et patrimoniales. Je me réjouis de voir quels développements le Conseil d'Etat pourra envisager dans le domaine.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.